CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**
Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**
Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION

DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL 1961 Première année - N° 1

RECHERCHES REGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

- - -

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
5, Avenue Edith Cavell -NICE.

SOMMAIRE

HISTOIRE DU DROIT

Trois thèses d'histoire du Droit dans les Alpes-Maritimes.

Le testament dans les vigueries de Grasse et de St Paul à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution. Ronéo., 150 p. et LXIX p. pièces justificatives.
Thèse soutenue en 1949 par M. Joseph CURTI.

Le testament à Nice au XVIIIe siècle. Ronéo., 92 p. et 30a p. pièces justificatives.
Thèse soutenue en 1955 par Mlle M.J. GOLE

La vie à Tende à la fin du Moyen-âge. Ronéo., 196 p., 9 ph. de documents. Thèse soutenue en 1951 par M. J. SANSOT

Par R. AUBENAS

P 1

HISTOIRE

Les élections législatives dans les Alpes-Maritimes pendant la période du séparatisme (1871-1876). Ronéo., 159 p., 16 cartes, D.E.S. d'histoire soutenu en 1954 par l'auteur.
Par J. RISSO P 5

GEOGRAPHIE

Le tourisme dans la commune d'Antibes (station d'Antibes - Juan-les-Pins - Le Cap). Ronéo., 245 p., 44 cartes, graph. et fig., D.E.S. de géographie, soutenu en 1955 par Mlle J. PEINETTI
Par E. DALMASSO P 18

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Numéro Spécial des Annales du Centre Universitaire Méditerranéen publié à l'occasion du Centenaire du Rattachement de Nice à la France (1860 - 1960), treizième volume. (1959-1960), Impr. Meyerbeer, Nice, 1960, 349 p., ph. t. Compte-rendu.
Par E. DALMASSO P 25

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

1961- n°0
Octobre-décembre

TROIS THÈSES D'HISTOIRE DU DROIT DANS LES ALPES-MARITIMES

Par R. AUBENAS

Si, depuis à peine la durée d'une génération, l'histoire des institutions et surtout l'histoire du droit privé ont réalisé de considérables progrès, c'est, pour une grande part, à une collaboration active et confiante entre archivistes et universitaires qu'elles le doivent. Fort malaisés il y a un demi-siècle, les rapports entre Archives et Universités sont maintenant étroits - pour le plus grand profit de la science historique. Dès les premières lignes de ce court article, il nous est agréable de mettre l'accent sur l'objectivité, la confiance, la cordialité qui, aujourd'hui, colorent les liens qui les unissent.

Il suffit de parcourir les manuels d'histoire du droit remontant au début de ce siècle - celui de Brissaud, par exemple (1908) ou, même, belles pages de celui de Chénon, pourtant sensiblement postérieur (1926-29) - pour constater que leurs auteurs n'utilisent à peu près pas les fonds d'archives, notamment les archives notariales : à la vérité, avant la loi du 14 mars 1928, ces archives étaient, on le sait, fort peu accessibles, mais rares étaient alors les historiens qui appréciaient comme il convient leur immense intérêt. De là, le caractère trop souvent théorique et figé de leurs développements et - chose plus grave - de lourdes "erreurs d'optique". Faut-il rappeler l'ignorance extrême ou l'on se trouvait concernant les actes de la pratique de ces "pays de droit écrit" qui furent si longtemps victimes d'une incompréhension à peu près totale[1] ? Depuis que les historiens du droit ont pu puiser largement aux sources manuscrites que les dépôts d'archives leur fournissaient en abondance, leur connaissance du "droit vivant" des époques disparues en a été complètement transformée. L'esprit qui anime les tout récents manuels - celui de P. Ourliac, par exemple (d'ailleurs chartiste lui-même, en même temps que professeur de droit) - n'est plus celui de leurs prédécesseurs. Il faut s'en féliciter, d'autant plus que la Conférence des Recteurs et Vice-chanceliers des Universités d'Europe occidentale soulignait tout récemment l'importance de la place qu'un humanisme bien compris devait réserver à l'histoire du droit[2].

Transformer les manuels? Oui, sans doute, mais cela ne peut se faire que si l'on dispose d'une infinité de thèses et de monographies, travaux modestes mais indispensables, base inébranlable de tout ouvrage d'ensemble. Or, en dépit des difficultés techniques, les étudiants de nos Facultés de Droit se sont courageusement attaqués aux fonds d'archives - encouragés et guidés, nous sommes heureux de proclamer, par le personnel des Archives : de cet effort et de cette ambiance, la qualité des travaux réalisés s'est singulièrement ressentie. Il est déjà loin le temps où les thèses d'histoire du droit, sauf rarissimes exceptions, pouvaient être considérées comme de peu d'intérêt pour l'histoire générale - qui, alors, ne se voulait pas encore "totale". Aujourd'hui, les historiens ne sauraient les négliger : certains n'hésitent pas à l'affirmer hautement[3], comprenant enfin que le juriste peut être historien et que l'historien, s'il doit être sociologue ou archéologue, doit être, aussi, juriste, pour être "complet".

En pareil domaine, la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Aix-Marseille se devait de ne pas être en retard. Bien au contraire, depuis quelques années, elle a eu le plaisir de voir soutenir devant elle de nombreuses thèses de doctorat (et aussi des mémoires pour l'obtention des D.E.S. - en général ébauches de futures thèses) consacrées soit à l'histoire du droit privé régional ou local soit à celle de telle ou telle institution, et dont la

[1]Nous sera-t-il permis de faire ici allusion aux efforts que nous poursuivons, depuis trente ans, dans le domaine de l'histoire du droit privé des anciens pays de droit écrit, et de rappeler les sept fascicules, déjà publiés, de notre cours d'histoire du droit privé que, seule, une longue fréquentation des archives méridionales nous a permis d'écrire ?

[2]Union de l'Europe Occidentale. Seconde Conférence des recteurs et vice-chanceliers des Universités européennes, Londres, 1960, p. 60 - 61.

[3] Ainsi J. Godechot, dans son ouvrage déjà classique « Les institutions de la France sous la révolution et l'Empire », Paris 1951, accorde-t-il une place importante aux thèses d'histoire du droit dans sa biographie.

documentation était essentiellement puisée aux Archives. La curiosité scientifique des auteurs ne s'est pas bornée à une seule époque, mais a porté tantôt sur le Moyen-âge, tantôt sur l'Ancien Régime, voire sur l'époque révolutionnaire, sur l'Empire, ou, même, le XIXe siècle. Provence, Comtat Venaissin, Corse et Comté de Nice - ressort de notre Académie - fournissaient d'innombrables sujets, qu'il soit de droit public ou de droit privé, et les chercheurs ont fait preuve du plus large éclectisme[4].

Certes, dans des publications récentes, nous avons déjà pris soin de signaler ces thèses et mémoires que les difficultés du temps ne permettent que très rarement d'imprimer, et dont la diffusion - quelque considérables ou remarquables que soient ces travaux - risque d'être à peu près nulle[5]. Mais il ne s'agissait que d'une simple énumération, ou, au plus, d'analyses tenant en quelques lignes. La présente chronique - qui sera poursuivie dans les futurs numéros de ce bulletin - a pour but de faire davantage connaitre ces travaux régionaux touchant à l'histoire du droit et des institutions des pays compris dans l'actuel département des Alpes-Maritimes, et de susciter, si possible, des recherches plus approfondies.

Voici d'abord deux ouvrages consacrés à l'histoire de cette "charte de la famille" qui était jadis, on le sait, le testament. En 1949, M.J Curti présentait une thèse sur Le testament dans les vigueries de Grasse et de St Paul à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution, et, six ans après, Mlle J. Golé en soutenait une autre sur Le testament à Nice au XVIIIe siècle (1955). Encore que il n'y ait pas entre elles exact parallélisme au point de vue de la période envisagée, ces deux thèses, l'une pour la rive droite - provençale - du Var, l'autre pour la rive gauche – niçoise- , font le point de la question. Certes, tout comme la Provence orientale dont seul le Var le séparait, le Comté de Nice, était, lui aussi, de "droit écrit", et il est normal de constater bien des traits communs entre la pratique testamentaire suivie dans la région Grasse - St Paul et celle du Comté. Dans les deux pays si voisins, le testament est aussi fréquent et les testateurs y font preuve d'une minutie égale. Jusqu'au moment où les institutions révolutionnaires deviennent une réalité, jusqu'au moment où la nouvelle idéologie va vraiment influer sur les formulaires des praticiens, ce sont, par exemple, les mêmes préoccupations d'ordre religieux qui se manifestent, avec, sans doute, moins d'ampleur qu'au Moyen Age, mais avec une intensité que certains pourraient s'étonner de relever en plein XVIIIe siècle. Préambule religieux, élection de sépulture, legs pieux, se constatent, équivalents, tant à droite qu'à gauche du Var, tout au cours de ce siècle : les formules s'inspirent tout droit de celles du Moyen-âge que, parfois, elles se bornent à traduire mot pour mots en français sur la rive droite, en italien en général, Sur la rive gauche. Quelques années à peine avant 1789, on voit encore tel testateur prévoir de très nombreux legs pieux ou d'innombrables messes. Cependant, les progrès de la franc-maçonnerie, par exemple, commencent, aux alentours de 1780, à avoir, à ce point de vue, leur répercussion. Si vaine formule ou simple précaution - les testateurs francs-maçons (on les reconnait à la marque maçonnique qui accompagne leur signature) contiennent à invoquer Dieu eu à parler de leur âme en une très brève phrase, les legs pieux s'amenuisent ou disparaissent… Mais il faut aller jusqu'à 1793 pour voir, sur larive droite; le testament se laïciser ... Constatations analogues pour le Comté. Reconnaissons, d'ailleurs, que nous restons encore un peu sur notre faim, et nous souhaitons

[4] Tout récemment l'historien marseillais G. Rambert, dans la préface qu'il a donnée à l'ouvrage de Mlle Zarb, les privilèges de la ville de Marseille, Paris, 1961, a rendu hommage à la qualité des thèses et mémoires soutenus devant les Facultés de Droit et des Lettres d'Aix depuis plusieurs années.

[5] Par exemple, dans les chroniques régulières que nous avons données à la Revue historique de droit français (notamment 1959, p. 634-636), aux Annales de la Faculté de Droit à divers ouvrages de bibliographie, à Nice Historique etc. Il serait souhaitable de voir le Centre National de la Recherche Scientifique intensifier son 'effort en vue de l'impression des meilleures de ces thèses.

vivement que le problème de la laïcisation du testament (de 1789 à 1793) soit repris, en utilisant davantage la méthode statistique : il faudrait relever avec soin, dans de très nombreux testaments (et non point seulement dans des échantillons), localité par localité, année par année, mois par mois, jour par jour, même, les formules religieuses, et pouvoir, ensuite, à coup sur, avancer des dates précises, permettant de marquer de façon définitive les étapes du changement, en distinguant aussi profession par profession, en spécifiant sexe, âge, etc. Travail de sociologie religieuse et juridique qui ne serait point déplacé aujourd'hui où l'on se préoccupe tellement des anciennes "mentalités" et de leur évolution !

Au point de vue purement juridique, bien des similitudes, évidemment, entre les pratiques respectives des deux rives : même prépondérance de la forme "nuncupative" - jadis à peu près exclusivement usitée - à peine concurrencée, au XVIIIe siècle, par les formes olographe ou mystique. Une particularité niçoise : le testament "remis au Sénat", forme introduite, semble-t-il, à la fin du XVIe siècle, et qui parait avoir connu un certain succès. Quant aux préoccupations des testateurs, coulées dans des formules juridiques fort voisines, elles se retrouvent aussi à peu près identiques dans les deux pays : même importance de l'institution d'héritier, même place accordée aux substitutions, etc.

Ces deux consciencieuses études pourraient servir de bases de départ pour des recherches davantage en profondeur - qui seraient, croyons-nous, relativement aisées, grâce à l'abondance de la documentation.

Dans un domaine tout différent, et s'attaquant cette fois au Moyen,-Age, M.J. Sansot nous a donné, an 1951, une solide thèse sur La vie à Tende à la fin du Moyen-âge. L'auteur a eu le mérite de dépouiller les archives tant locales que départementales intéressant son sujet. C'est dire les difficultés rencontrées, mais aussi la qualité de l'ouvrage. Après un bref historique, défilent sous nos yeux administration communale, finances locales, services publics, ainsi que sont évoqués maints aspects de la vie agricole comme de la vie religieuse. D'intéressantes précisions sont fournies sur l'état des personnes comme sur la condition des terres (notons un important développement sur le statut des biens communaux), sur les classes sociales comme sur les divers métiers. L'une des principales sources est évidemment constituée par les Statuts de la ville, tout au moins ceux de 1535, traduits en italien en 1579 at publiés à Turin en 1621 sous le titre de Statuti municipali della magnifica communita di Tende : l'auteur étudie avec soin cet important document qui, comme presque tous les statuts des agglomérations méridionales, est un véritable petit code local, touchant tant au droit privé qui au droit public. g vrai dire, ces statuts ne sont pas sans archaïsme, reproduisant parfois des dispositions fort anciennes, et leur contenu n'est pas sans ressembler à celui des Statuts des bourgades voisines. Aucune des institutions étudiées ne présente beaucoup d'originalité (l'auteur est le premier à le constater) mais il n'était pas inutile de brosser un tableau d'ensemble, précis et de première main, de la vie de ce pays de montagne au XVIe siècle. M. Sansot s'est très honorablement acquitté d'une tâche difficile : les spécialistes trouveront beaucoup à glaner dans un ouvrage d'où tout délayage est absent, et dont la consultation est facilitée par un excellent index, précieux surtout pour les termes techniques locaux. Il nous faudrait beaucoup de monographies de cette valeur, aussi détaillées et s' inspirant de la même saine méthode, alors que, trop souvent, les érudits locaux ne nous offrant guère que des listes de seigneurs ou de chapelles, qu'ils croient bon noyer dans des considérations, aussi verbeuses qu'inutiles, sur l'histoire générale.
(Sera continué)

R. AUBENAS

LES ELECTIONS LÉGISLATIVES DANS LES ALPES-MARITIMES PENDANT LA PÉRIODE DU SEPARATISME (1871-1876)

Par J. RISSO

Résumé : En 1870 une double opposition républicaine et séparatiste existe. Aux élections de fév. 1871 les abstentions sont nombreuses et les candidats élus n'ont pas admis sans arrière-pensée le rattachement de Nice à la France. Aux élections complémentaires de juillet 1871 il y a une liste sinon séparatiste du moins révisionniste qui est battue. Nouvel échec de cette liste en 1874. Le mouvement séparatiste disparait.

E. D.

Depuis qu'André Siegfried a ouvert la voie en publiant son "Tableau politique de la France de l'Ouest et sa "géographie électorale de l'Ardèche": de nombreux travaux ont été consacrés à ces questions, et parmi eux le présent D.E.S. entrepris sous la direction de Monsieur Vidalenc avait pour objet l'étude des élections législatives dans les Alpes-Maritimes entre 1871 et 1876 à un moment où l'existence dans la majeure partie du département d'un mouvement autonomiste sinon séparatiste donne aux scrutins une physionomie très particulière.

En effet lorsque la révolution du 4 septembre éclate à Paris le département des Alpes-Maritimes existe depuis dix ans, il a été formé par l'arrondissement de Grasse détaché du département du Var et par le comté de Nice cédé par l'Italie à la France après consultation des populations niçoises.

Les résultats de ce plébiscite étaient très nets : 25743 oui contre 170 non, mais ils impliquent cependant quelques réserves car au fond les niçois avaient été conviés non à choisir leur patrie mais à ratifier une chose déjà résolue entre les gouvernements de Paris et de Turin qui n'avaient négligé ni les pressions ni les promesses pour que le résultat fut conforme à leurs desseins.

Or après dix ans d'une administration qui fut trop souvent maladroite encore que pleine de bonnes intentions; on perd ait l'existence dans le département d'une double opposition; républicains dans l'arrondissement de Grasse, "italianissimes" dans ceux de Nice et Puget-Théniers. Que représentent exactement ces italianissimes vers 1870 ? Tout d'abord ceux qui avaient désapprouvé l'acte de 1860 et qui étaient beaucoup plus nombreux que les 170 NON du plébiscite. Mais il s'y ajoutait la masse des niçois qui avaient été déçus par une administrative impériale trop maladroite, des impôts plus lourds, des promesses trop prodiguées en 1860 et trop parcimonieusement tenues, bref tous les mécontents à une époque ou selon le mot fameux de Rochefort les sujets du mécontentement ne manquaient pas. Ces "italianissimes" sont d'ailleurs soutenus à Nice par les républicains d'origine française installés dans l'ancien comté et qui n'ont pas négligé cette occasion de renforcer l'opposition au régime impérial [6].

Quoiqu'il en soit cette opposition se signale durant ces années par quelques manifestations vite reprisées et des abstentions massives lors des scrutins[7].

La guerre de 1870, la défaite, la chute du régime impérial vont avoir de profondes répercussions dans le département. Dès le début le tourisme qui jouait déjà un grand rôle dans l'économie locale est touché et la crise de l'hôtellerie côtière atteint les artisans et les paysans de l'intérieur. Des manifestations se produisent à Nice et à Cannes, la tension monte dans tout

[6]Un journal républicain le Phare du littoral écrira dans son numéro du 11/11/70 "Que le plébiscite n'ait pas été loyalement fait, et qu'il y ait lieu d'en mettre la validité en question, ce n'est pas nous qui le contesterons, d'ailleurs nous savons quels étaient les procédés du gouvernement de Bonaparte en pareille matière.

[7]4/5 des inscrits à Nice en 1863.

le département. Le préfet Baragnon décrète l'état de siège, reçoit des renforts en marins et en soldats, remplace de nombreuses municipalités par des commissions municipales nommées par lui.

Ces mesures ne ramènent pas le calme d'autant plus que l'avènement de la république a fait passer dans l'opposition le puissant maire de Nice Malaussena et tous ses amis bonapartistes.

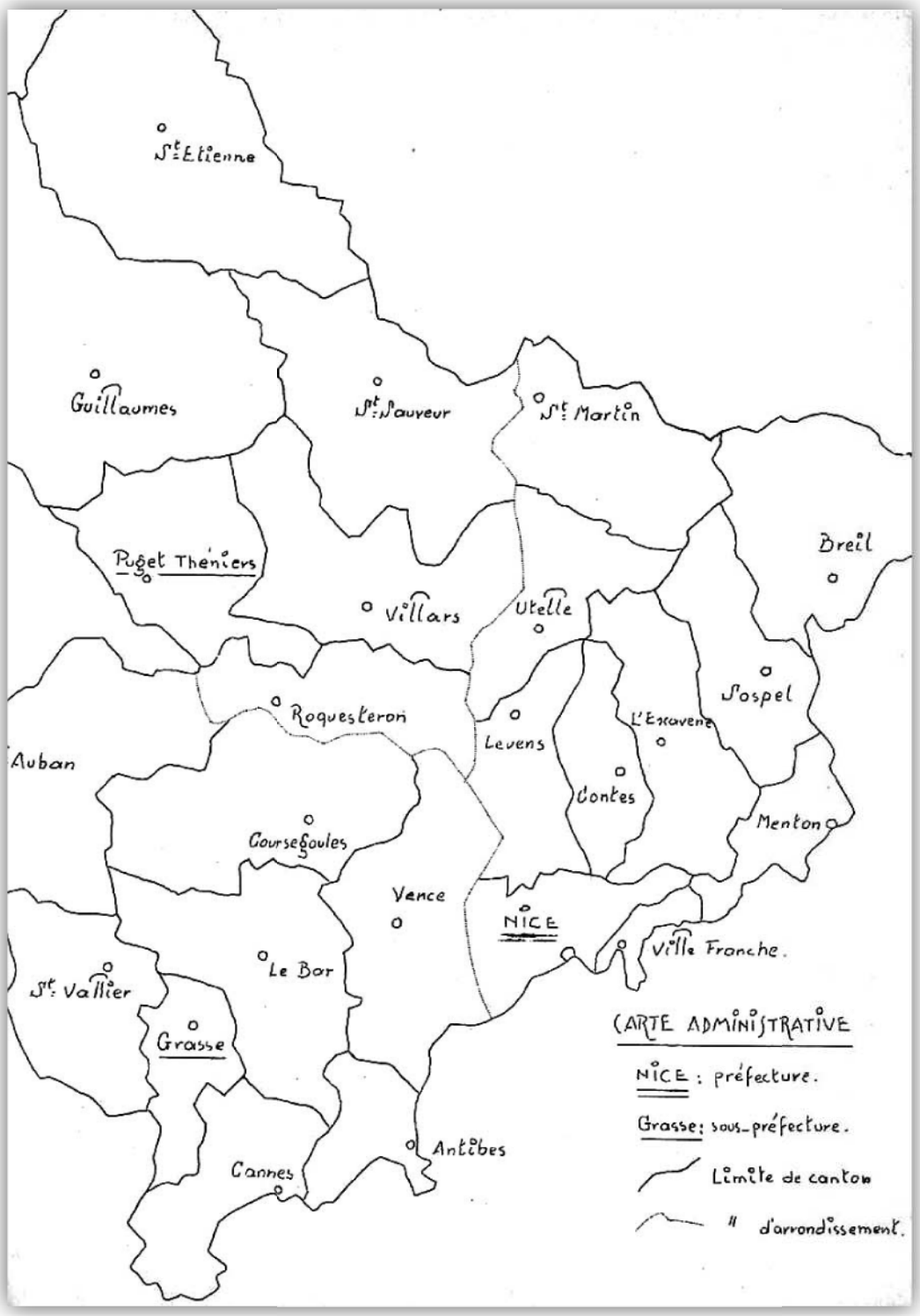

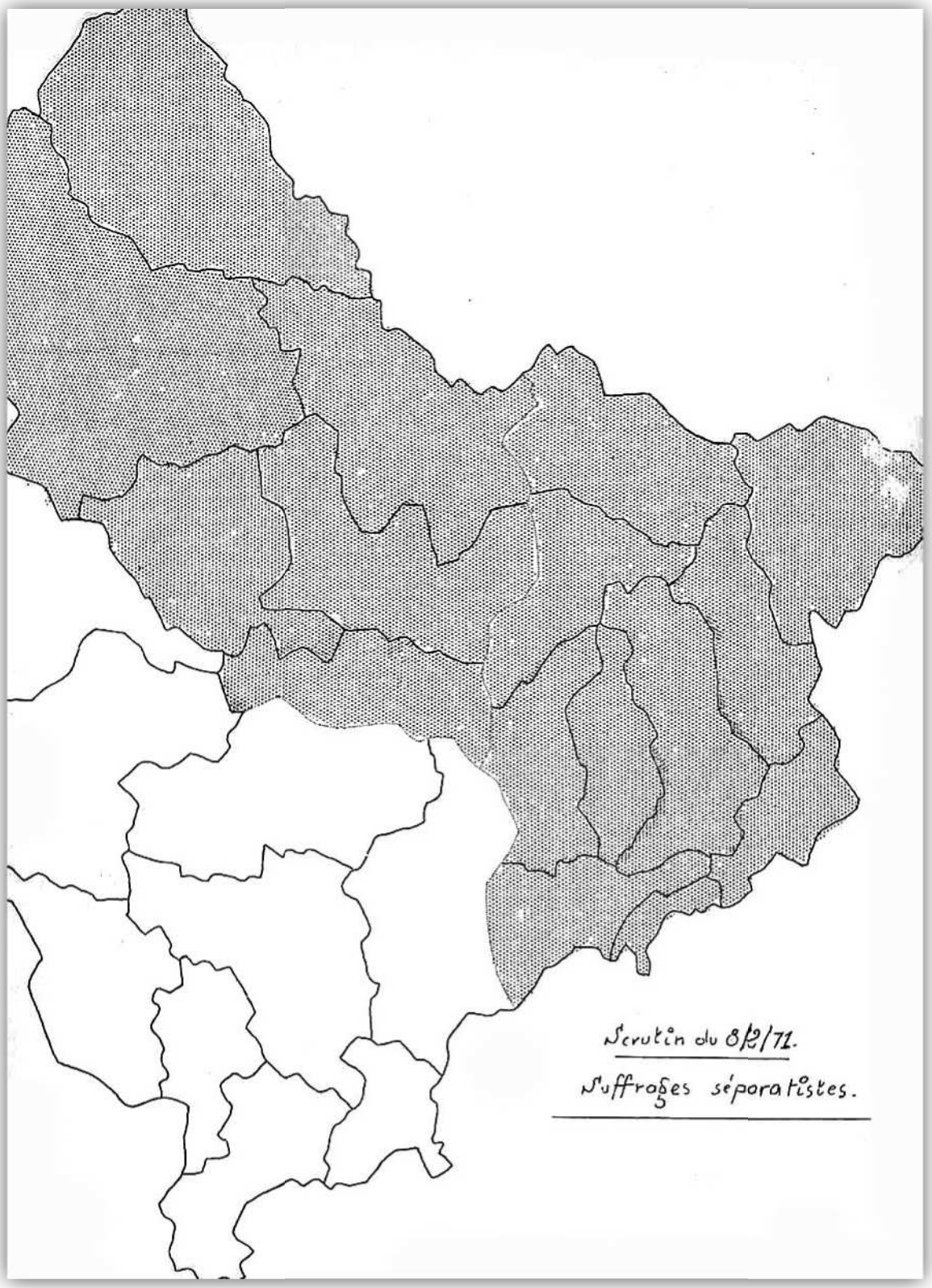
Scrutin du 8/2/71.
Suffrages séparatistes.

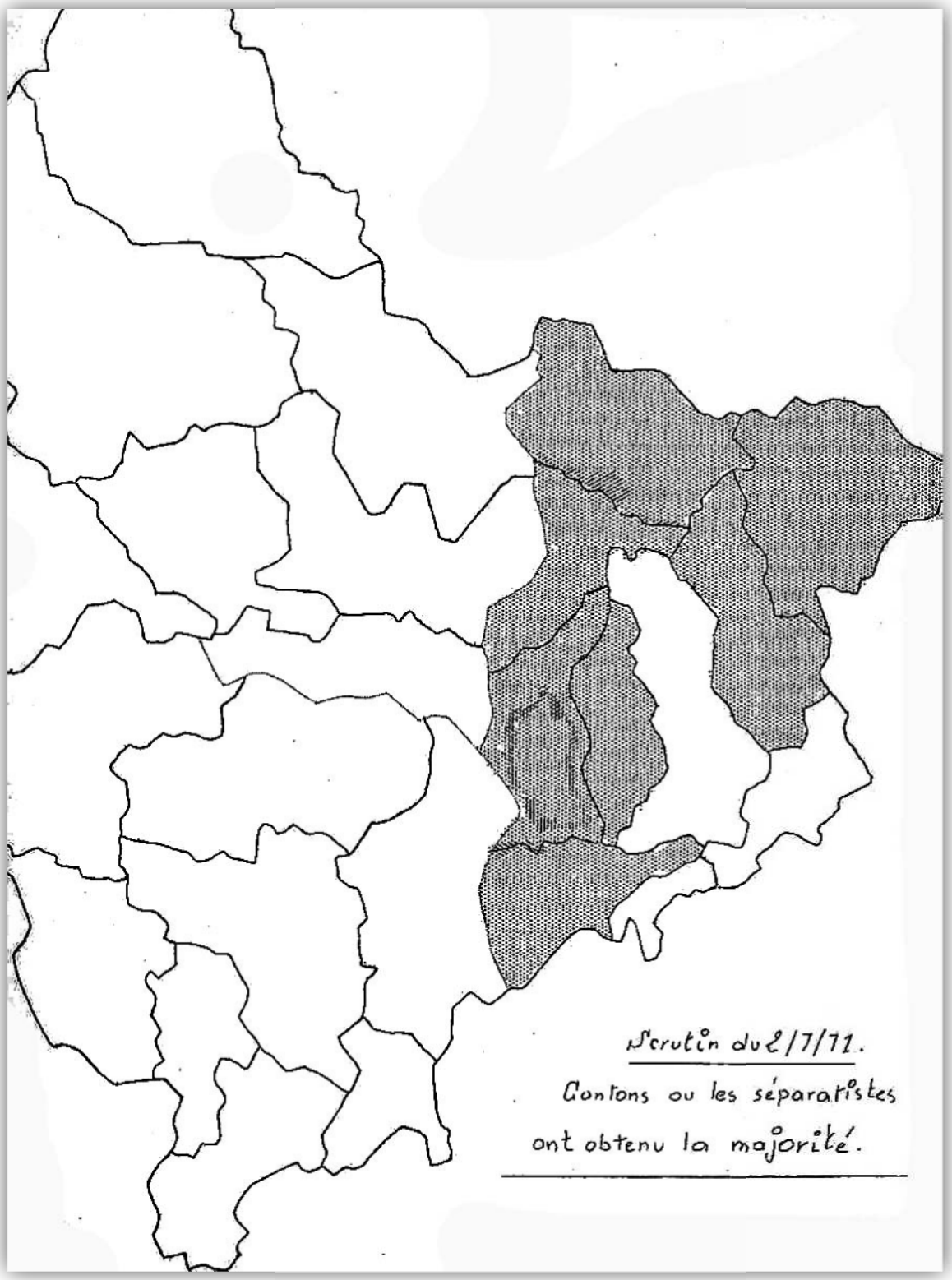
Scrutin du 2/7/71.
Cantons ou les séparatistes
ont obtenu la majorité.

Scrutin du 8/10/74.
Opinions politiques.
Droite
Gauche

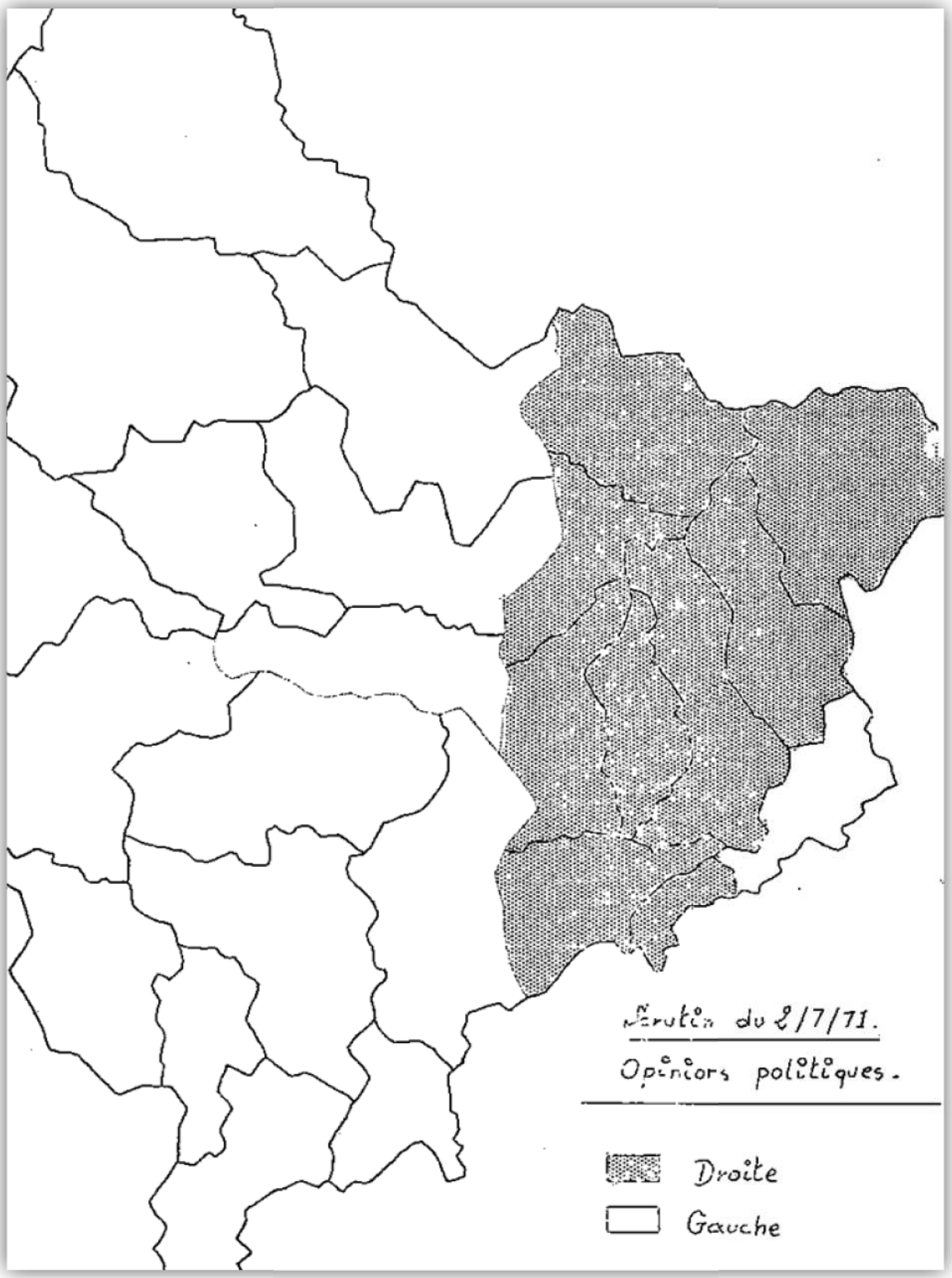
Scrutin du 2/7/71.
Opinions politiques.
Droite
Gauche

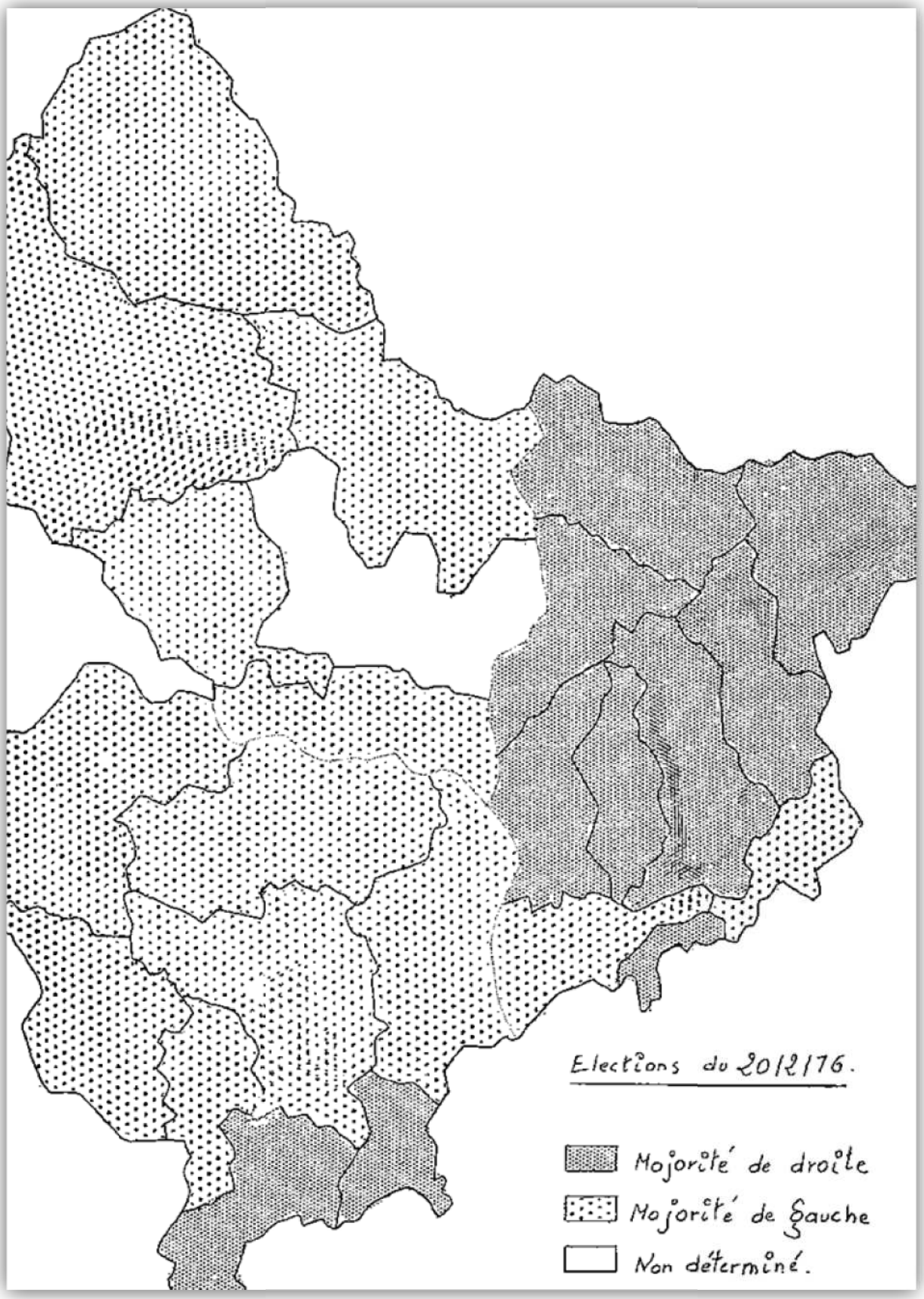
Elections du 20/2/76.
Majorité de droite
Majorité de gauche
Non déterminé.

C'est dans de telles conditions que s'ouvre la campagne pour les élections législatives du 8 février 1871.

Trois listes sont en présence, toutes les trois ont inscrit en tête le nom de Garibaldi, qui était au front et relié à Nice uniquement par le télégraphe avait accordé son patronage à des listes qui toutes se réclamaient de la république. Chaque liste était soutenue par un journal;

- le "Diritto di Nizza" soutenait la liste niçoise et la paix,
- le "Phare" et le "Réveil" soutenaient une liste républicaine et belliqueuse.
- le "Journal de Nice" soutenait les ambitions électorales du nouveau préfet Dufraisse.

Il faut souligner enfin qu'aucun candidat ne fait ouvertement profession de séparatisme et que la campagne électorale porte surtout sur le problème de la paix ou de la poursuite de la guerre.

Mais cette campagne électorale est très troublée, des rixes, des règlements de comptes, des violences se produisent dans tout le département. Certaines manifestations prennent même un tour plus grave; à Golfe Juan le buste commémoratif du débarquement de Napoléon est renversé, à Nice des milliers de personnes défilent derrière des drapeaux niçois.

Néanmoins le scrutin se déroule sans incident grave et les élus sont Garibaldi évidemment, Piccon et Bergondi deux candidats du Diritto et le préfet Dufraisse.

Cette première consultation électorale montre un pourcentage assez élevé d'abstentions; 57% dans l'arrondissement de Grasse, 54% dans celui de Puget, 45% dans celui de Nice. Abstentions qui pourraient à la rigueur s'expliquer par la date du scrutin et la médiocrité des routes de l'intérieur qui ont réduit les votes ruraux. Mais ce qui caractérise surtout ce scrutin c'est le fait que les candidats du Diritto arrivent largement en tête dans tous les cantons des arrondissements de Nice et de Puget-Théniers, c'est à dire dans l'ancien comté tandis qu'ils n'obtiennent que très peu de voix dans l'arrondissement de Grasse. Certes on peut dire que le parti de la paix a eu trois élus Bergondi Piccon et Dufraisse mais ils n'ont pas été du tout élus per les mêmes électeurs et à un moment au en France le parti de la paix est essentiellement monarchiste on peut se demander quels étaient les sentiments monarchistes de ces trois personnages et plus encore de leurs électeurs ! Quant à Garibaldi son élection est peu significative puisqu'il figurait sur les trois listes, que le Diritto en fait un apôtre de la paix et le Phare un partisan de la guerre à outrance…

Au fond rien de très net comme résultat si l'on cherche à replacer cette élection dans le cadre d'une géographie électorale française, mais un fait particulier à noter : pour deux des élus l'appartenance de Nice à la France n'est pas admise sans arrière-pensées et un troisième (Garibaldi) avait dès 1860 refusé de l'admettre. Ces deux aspects de la géographie électorale des Alpes-Maritimes seront mieux mis en évidence lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871 et du 18 novembre 1874.

En ces deux occasions électeurs et candidats vont être amenées à prendre position de façon beaucoup plus nette sur l'appartenance de Nice à la France et sur le choix du régime pour le pays.

Tout d'abord l'élection de Dufraisse ayant été invalidée et Garibaldi dont la nationalité avait été contestée ayant donné sa démission un nouveau scrutin doit être organisé le 2 juillet 1671. Mais de février à juillet la situation a beaucoup évolué dans les Alpes-Maritimes. Le soir du 8 février à la nouvelle de la victoire des candidats du Diritto des manifestations se produisent à Nice aux cris de "Vivo l'Italie", "Vive Nice libre". Le lendemain elles reprennent de plus belle, la police et la troupe débordées doivent tirer en l'air. Des renforts arrivent de Villefranche parviennent non sans mal a dégager la préfecture où ils installent des mitrailleuses aux fenêtres et arrêtent une trentaine de manifestants. Le 10 la police multiplie les arrestations et les perquisitions, tous les chefs "italianissimes" sont arrêtés ou en fuite mais le calme est rétabli.

C'est dans ces conditions que le "Pensiero di Nizza" qui a pris la succession du "Diritto" suspendu, va présenter aux élections complémentaires deux candidats Borriglione et Milon qui affirment sans équivoque leur intention de demander à l'Assemblée la révision du plébiscite de 1860 Il y a donc pour la première fois une véritable liste sinon séparatiste du moins révisionniste. Contre eux nous trouvons 6 candidats que nous pourrons qualifier de "français" puisque pour eux le plébiscite no doit pas être mis en question : deux républicains modérés Lefèvre et Maure, un légitimiste De Barrême, et trois candidats aux opinions politiques peu marquées, Maglione, Joseph Garnier, et la maire de Cannes Moro. Un fait nouveau se produit pendant la campagne électorale et il est très important. Un "Comité démocratique niçois" s'est formé et peu satisfait par les hommes du "Pensiero" il décide après une séance tumultueuse de soutenir "les républicains français" c'est à dire Lefevre et Maure. Du coup ceux-ci sont élus et avec 5000 voix de plus que Borriglione et Milon, et les six candidats français réussissent à avoir la majorité non plus seulement dans l'arrondissement de Grasse, mais aussi dans celui de Puget-Théniers et dans trois cantons de celui de Nice[8], à Nice même les révisionnistes n'ont que 175 voix d'avance. Donc a première vue un échec très net pour le Pensiero et ses candidats. Néanmoins il faut remarquer que ce parti conserve la majorité pour l'ensemble de l'ancien comté et qu'une révision des listes électorales dont les archives n'ont pas gardé de traces a fait passer le nombre des électeurs de 63449 à 57858.

Enfin est-il possible de situer un tel scrutin dans le cadre national c'est à dire de dégager une orientation à droite et une orientation à gauche ? La décision du Comité démocratique niçois peut permettre de classer à droite les révisionnistes et ils y rejoignent De Barrême légitimiste affirmé. Quant aux autres candidats deux s'étant proclamés républicains nous pouvons les classer à gauche et les deux derniers seront également de gauche puisque s'étant opposés à des candidats de droite. Tout ceci étant assez grossièrement approximatif et ayant seulement l'intérêt de permettre un premier essai de carte de l'orientation politique du département. Cette carte ne coïncidait pas exactement avec la précédente du fait des suffrages recueillis par De Barrême qui déplace la majorité dans les cantons de Villefranche et l'Escarène.

Le révisionnisme n'était pas mort pour autant et il semble au contraire que cet échec électoral ait donné une nouvelle ardeur à ses partisans. C'est en novembre 1874 que Garibaldi prend nettement position en déclarant "negar l'italianita de Nizza es negar la luce del sole". À la mairie de Nice Auguste Reynaud rend l'étude de l'italien obligatoire dans les écoles municipales, remplace à l'Hôtel de Ville le drapeau français par le drapeau niçois et refuse de prendre part à la souscription pour la libération du territoire. Certaines grandes familles niçoises qui n'ont pas émigré en Italie entretiennent l'agitation dans les campagnes, surtout

[8]Villefranche, Menton, l'Escarène.

dans la vallée de la Roya ou les gendarmes sont souvent hués et attaqués. A Nice rixes et duels opposent sans cesse les niçois et les militaires de la garnison. Tout ceci va aboutir en mai 1874 à un grave incident. Au cours d'un banquet offert par la municipalité et la chambre de Commerce de Nice a leurs homologues de Coni le député Piccon déclare : "j'ai la ferme conviction que, dans un temps que je ne crois pas éloigné, cette belle Nice, cette Iphigénie, cette héroïque sacrifiée cette rançon de l'indépendance italienne, reviendra à sa vraie patrie" Une telle déclaration a un grand retentissement, la grande presse européenne elle même s'on mêla, de violentes protestations se produisent en France et dans le département tant et si bien que Piccon est amené à donner sa démission et que son collègue Bergondi se suicide.

De ce fait de nouvelles élections deviennent nécessaires pour pourvoir au remplacement des deux députés et elles sont fixées au 18 octobre 1874. Quatre candidats sont en présence : deux, Durandy et Roissart de Bellet sont soutenus par le Pensioro et chose surprenante par le préfet de "l'ordre moral" soucieux avant tout de combattre les républicains. Les deux autres le parfumeur grassois Chiris et le Maire de Menton Medecin sont soutenus par le Phare. Les candidats du Pensioro ne parlent plus de révisionnisme et s'instituent simplement "niçois"; tandis que Chiris et Medecin déclarent qu'ils siégeront s'ils sont élus au Centre Gauche et leur candidature est soutenue par les journaux parisiens de cette tendance comme le Temps, le National, l'Opinion Nationale.

Les candidats du Phare vont être élus mais de justesse avec 18525 et 18223 voix contre 17124 et 17832 à leurs adversaires. Les abstentions représentent 35% des inscrits c'est à dire le plus faible pourcentage depuis 1871 mais ils sont encore 19595 soit un millier de plus que le candidat le mieux placé. Notons encore une fois la disparition de 2623 électeurs depuis le dernier scrutin La liste du Phare a obtenu une écrasante majorité dans l'arrondissement de Grasse avec 24000 suffrages sur 26200 exprimés, et dans le canton do Menton (2827 contre 248) "fief" de Medecin; elle arrive de peu en tête dans le canton de St Etienne de Tinée (522 contre 510). Dans tous les autres cantons cc sont les candidats du Pensiero qui arrivent en tête. Le sens politique du scrutin est cette fois facile à établir et il correspond exactement à la répartition des suffrages obtenus par les deux listes, le révisionnisme étant nettement relégué au second plan.

Les élections législatives du 20 février 1876 vont confirmer cette disparition du révisionnisme et marque véritablement l'intégration du département dans la vie politique française.

Cette évolution a été certainement facilitée par les profondes transformations qui se produisent entre 1871 et 1876 dans la région.

Le tourisme a repris son essor[9] et la prospérité est revenue dans un département[10] dont la structure sociale subit des modifications[11] ainsi que la composition de la population[12].

---

[9]Par exemple à Nice en 1871 33 hôtels 9 pensions 27 restaurants, en 1875 57 hôtels 12 pensions 37 restaurants.

[10]En 1872 les Caisses d'Épargne du département totalisent 12518 livrets représentant 3244000 francs; en 1876 15921 livrets et 5043000 francs soit une augmentation du nombre des livrets et du montant moyen des dépôts.

[11]Entre 1860 et 1875 les effectifs du secteur primaire sont passés de 115000 à 100000, tandis que ceux du secteur tertiaire passent de 18000 à 36000.

[12]11000 français nés hors du département et 22000 étrangers sont venus s'y installer ils représentent alors 18,5 % de la population du département.

D’autre part la loi électorale du 30/11/75 a substitué au scrutin de liste départemental le scrutin d'arrondissement uninominal ce qui modifie tous les problèmes de stratégie électorale et va provoquer un véritable coup de théâtre. Le Phare et le Pensiero ouvrent la campagne électorale par quelques éditoriaux de polémique très courtoise et finalement invitent leurs lecteurs à voter pour les mêmes candidats ! Et effet les adversaires des précédents scrutins ont finalement décidé de se partager les sièges à l'amiable. Chiris à Grasse, Borriglione dans l'arrondissement de Nice-Ville, et Roissart de Bellet dans celui de Nice-Campagne, se présentent sans concurrents, seul Lefevre se heurte à un légitimiste dans le canton de Puget-Théniers. Tous les quatre déclarent accepter la république, parlent de route, de voies ferrées, du canal de la Vésubie, mais d'Italie et de séparatisme point de question. La campagne électorale et le scrutin se déroulent donc dans le plus grand calme mais les résultats prévus d'avance méritent quelques commentaires.

Le nombre des abstentions est particulièrement élevé, 22000 soit 44 des inscrits ce qui pourrait 3/expliquer par l'absence de compétition mais il y a aussi un assez grand nombre de bulletins nuls qui pour l'arrondissement de Puget par exemple représente 14 des suffrages exprimés. Il semble bien que ce surcroit d'abstentions et ces bulletins nuls représentent tous ceux que cette conjonction des modérés a déçus qu'il s'agisse des radicaux ou des italianissimes. L'interprétation des résultats pose encore un problème car Roissart de Bellet qui s’était déclaré républicain votera le 16 mai pour le duc de Broglie ce qui doit donc en principe le faire classer à droite mais ses électeurs en étaient-ils conscients ?

Finalement il est possible d'esquisser une carte de l'orientation politique des Alpes-Maritimes pour cette courte période mais sans se faire trop d’illusions sur sa valeur. La distinction entre Droite et Gauche parait au fond assez mal adaptée à la situation, du fait évidemment de l'importance prise durant ces années par le problème du séparatisme mais aussi du fait de l'imprécision des programmes électoraux, des changements d'attitude des élus, bref de toute la complexité de la vie et des évènements qu'il est difficile d'enfermer dans les cadres préétablis d'une classification.

Jacques RISSO

Bibliographie sommaire.

I - Sources manuscrites
- Archives départementales, Série 3 M dossiers 6, 7, 8, 9 divers dossiers non cotés de la série M.

Il - Sources imprimées
1°) Journaux :
Il Diritto di Nizza
Il Pensiero di Nizza
Le Messager de Nice
Le Journal de Nice
Le Phare du Littoral.

2°) Publications anciennes

- André : Nizza nogli ultimi quattro anni - Nice Giletta 1873.
- Yvan : le séparatisme à Nice-Nice, Gauthier
- Toselli : Trois journées belliqueuses à Nice -Nice, Cauvin 1871.
- Ville d'Avray : Histoire de Cannes -Cannes, Roubaudy 1909.

3°) Publications récentes

- Latouche : histoire de Nice -Nice 1951.
- Ciais : le mouvement séparatiste dans le Comté de Nice D.E.S.1950.

LE TOURISME DANS LA COMMUNE D'ANTIBES STATION D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

Par E. DALMASSO

Résumé : La "Station" Antibes - Juan-les-Pins est née de la saison d'été. La clientèle en nombre croissant vient pour 75% les 4 mois d'été. Les étrangers y sont nombreux (52%). L'équipement hôtelier semble suffisant. Le tourisme anime le commerce, l'artisanat et l'agriculture Les projets locaux (en 1954) tendent à spécialiser la station dans un Tourisme de luxe.

Mademoiselle J. Peinetti commence son étude sur le Tourisme à Antibes par un chapitre général sur l'industrie touristique. Elle y rappelle l'importance économique et sociale de cette activité dans le monde et en France, mais aussi l'extrême sensibilité aux troubles économiques et politiques, la nécessaire et continuelle adaptation aux goûts changeants de la clientèle. Sur la Cote d'Azur grâce à des conditions physiques favorables (beauté des sites, climat ensoleillé) le mouvement touristique s'est développé dès la fin du XVIIIe. Et depuis lors n'a fait que croitre. Toutefois la Côte d'Azur a vu se substituer au tourisme aristocratique d'hiver du XIXe siècle, un Tourisme estival plus populaire. La commune d'Antibes, annexe résidentielle de Nice et Cannes jusque vers 1920, va précisément devenir une station Touristique avec l'apparition de la saison d'été.

I.- Évolution de la commune.

Depuis le Belvédère de la Garoupe on peut examiner à loisir le territoire d'Antibes étendu sur 2488 ha, avec ses deux vastes Golfes aux rivages réguliers et vigoureusement interrompus par le Cap d'Antibes. A l'Est se trouve la vieille cité d'Antibes entourée de remparts du coté mer, à l'ouest se dessinent les constructions de Juan-les-Pins; ailleurs les maisons sont moins denses et font place vers le Nord et le Nord-est aux cultures sous serres de la Brague et, plus loin encore, à la forêt. Là sont réunis 27064 habitants sur 700 hectares (chiffres de 1954).

Selon Strabon ce furent les colons de Phocée qui fondèrent Antipolis entre 420 et 590 avant J.C. Avec la conquête romaine Antipolis a une importante fonction d'escale sur la route maritime Rome-Marseille et la ville abrite10 à 15000 habitants. Peu prospère au Moyen-âge, Antibes retrouve une importance nouvelle quand la Provence est réunie au Royaume de France (1487) : face à la Savoie, elle devient "porte de France" et se transforme en ville militaire (le Fort-Carré date du XVIe) jusqu'en 1860. A. cette date l'agglomération compte 6829 habitants qui tirent leur revenus de l'agriculture (vigne - olivier - légumes - céréales - arbres fruitiers), de la pêche, du port, de la garnison. Sur les listes électorales de 1863 sur 1000 électeurs, 327 vivent de la culture, 292 de la mer, 261 du commerce et e l'artisanat, 52 sont employés, 28 exercent des professions libérales, 40 s'adonnent à des occupations diverses.

Par contre dans les années qui suivent le chiffre de la population baisse (1861 = 6829 habitants; 1876 = 5739 habitants). Cela est du à diverses causes : l'agriculture régionale traverse une crise sévère, la garnison a disparu, le chemin de fer établi depuis 1864 concurrence gravement l'activité du port. L'économie antiboise s'assurera une nouvelle prospérité en devenant "le potager de Nice, le châssis à primeurs de Cannes" (Stephen Liegeard). L'immigration d'ouvriers agricoles italiens s'installant dans la campagne fait remonter le chiffre de la population (1896 = 9339 habitants, 1901 = 10.949). Par ailleurs la campagne alentour est belle, moins bruyante qu'à Nice et Cannes… moins chère aussi. L'auteur dramatique Adolphe d'Ennery on faisant construire la somptueuse villa des "chênes verts" sur le versant ouest du Cap, en créant un cénacle d'artistes et d'écrivains, contribua à "lancer" le Cap d'Antibes. D'autres villas furent bâties au Cap (notamment "Eilen-Roc") et

achetées par des Anglais et des Russes, tandis qu'Antoine Sella rachetait le Grand Hôte1 (100 chambres) et faisait de cette entreprise une réussite. Dès 1881 la Société Foncière de Cannes et du Littoral acquit le quartier de la Pinède (Juan-les-Pins) et Messieurs Vidal et Macé réalisèrent un grand lotissement avec installations d'hôtels et villas; ce fut un demi-échec. Quant à la Vieille ville elle voit ses remparts démolis et une ville neuve se créer tout à coté. A la veille de 1914 la commune comptait 30 hôtels (Nice 130) mais on peut à cette date parler de "Station". Mais avec les années 1925-30 la saison d'été s'affirme sur la Côte d'Azur et tout va changer. Un groupe de professionnels du Tourisme (Guénots, Aletti, Bauduin) constitue la Société Immobilière et des Bains de Mer de Juan-les-Pins, qui rachète le Casino en 1924. Bientôt la riche américain P.J. Gould séduit par Juan-les-Pins, fonde la Société "La gauloise" qui acquiert les actions de la Société Immobilière et crée le palace "Le Provençal" (250 chambres) en 1927. Juans-Pins est désormais une station balnéaire en vue. La ville d'Antibes reste quelque peu étrangère à ces profondes transformations et se limite à un rôle commercial; cependant la municipalité par de nombreux travaux (construction d'un réseau d'égouts à Juan-les-Pins, éclairage route de Cap, aménagement de jardins publics) et par l'achat de nombreux terrains (pinède, plateau de la Garoupe) assure à long terme les possibilités touristiques de la commune. Après la guerre 1939-45, propriétaire d'une partie de l'équipement' elle contribuera grandement par son aide budgétaire à la reprise de l'activité et même à l'ouverture de nouveaux secteurs touristiques (la Vieille Ville).

II.- Activité de la Station.

D'après le relevé des fiches de police (seule statistique, hélas peu exacte) les touristes étaient au nombre de 41076 en 1938 (dont 51,09 d'étrangers soit 20.962). Ce nombre est passé en 1954 à 68503 (dent 35553 étrangers soit 52,04%) et il représente 7,7% de l'ensemble de l'activité azuréenne, se plaçant au 3e rang après Nice (60% de l'ensemble des touristes) et Cannes (20%) mais avant Menton (6%). Un élément remarquable de cette fréquentation est le fort pourcentage des étrangers, 52%, alors que la Côte d'Azur ne recueille sur l'ensemble de sa clientèle que 39,9% d'étrangers. Hélas même à Antibes-Juan-les-Pins la fréquentation étrangère décline; elle avait atteint 70,8% en 1950 et 71,86% en 1951. En 1954 ce sont les Britanniques qui sont venus les plus nombreux (29% des étrangers) suivis par les ressortissants du Benelux (23%), des U.S.A. (12%); des Allemands (10%). La répartition de la clientèle touristique dans l'année est très inégale, fait général à toute la Côte d'Azur. La période d'été, de juin à septembre totalise 74,2% des touristes et si l'on considère le seul mois de Juillet et août (la "pleine saison") c'est 51,8% du total annuel que la station reçoit. Les quatre mois d'intersaison (mars, avril, Mai et octobre) font piètre figure avec 2085 de la clientèle, quant â la morte-saison (Novembre à Février) elle est insignifiante avec 4,4% de touristes. On mesure par ces chiffres l'extraordinaire primauté de la saison d'été. Les responsables de cette irrégulière fréquentation ce sont surtout les clients français; les étrangers, évidemment nombreux en été, sont également présents en fin de saison et pendant l'intersaison de Pâques du mois de juillet. La diversité des attraits de Juan-les-Pins et celle de l'équipement hôtelier permettent de rassembler une clientèle socialement très mêlée. Toutefois la famille en vacances, les groupes de voyages collectifs, les artistes en renom ont une attitude touristique commune : ils séjournent peu de temps. D'après les calculs faits par Mademoiselle Peinetti la moyenne du séjour est de 9 jours. A cette clientèle de quelques jours, il faut ajouter les visiteurs d'un jour qui viennent à la faveur d'une excursion, font le tour de la station, achètent divers souvenirs et repartent. Cette activité intense est le résultat d'efforts privés et publics. La publicité est organisée par le syndicat d'initiative (dès 1893 un Syndicat d'intérêt local existe à Antibes et vient en 1908 syndicat d'initiative; en 1903 est créé le syndicat d'initiative de Juan-les-Pins. Les deux groupements ont fusionné depuis); la Commission de

Propagande de la Ville d'Antibes collabore également à la publicité ainsi qu'à un échelon supérieur le Comité Régional du Tourisme de la Côte d'Azur. La station profite e l'implantation de moyens d'accès commode; (chemin de fers, routes, aéroports).

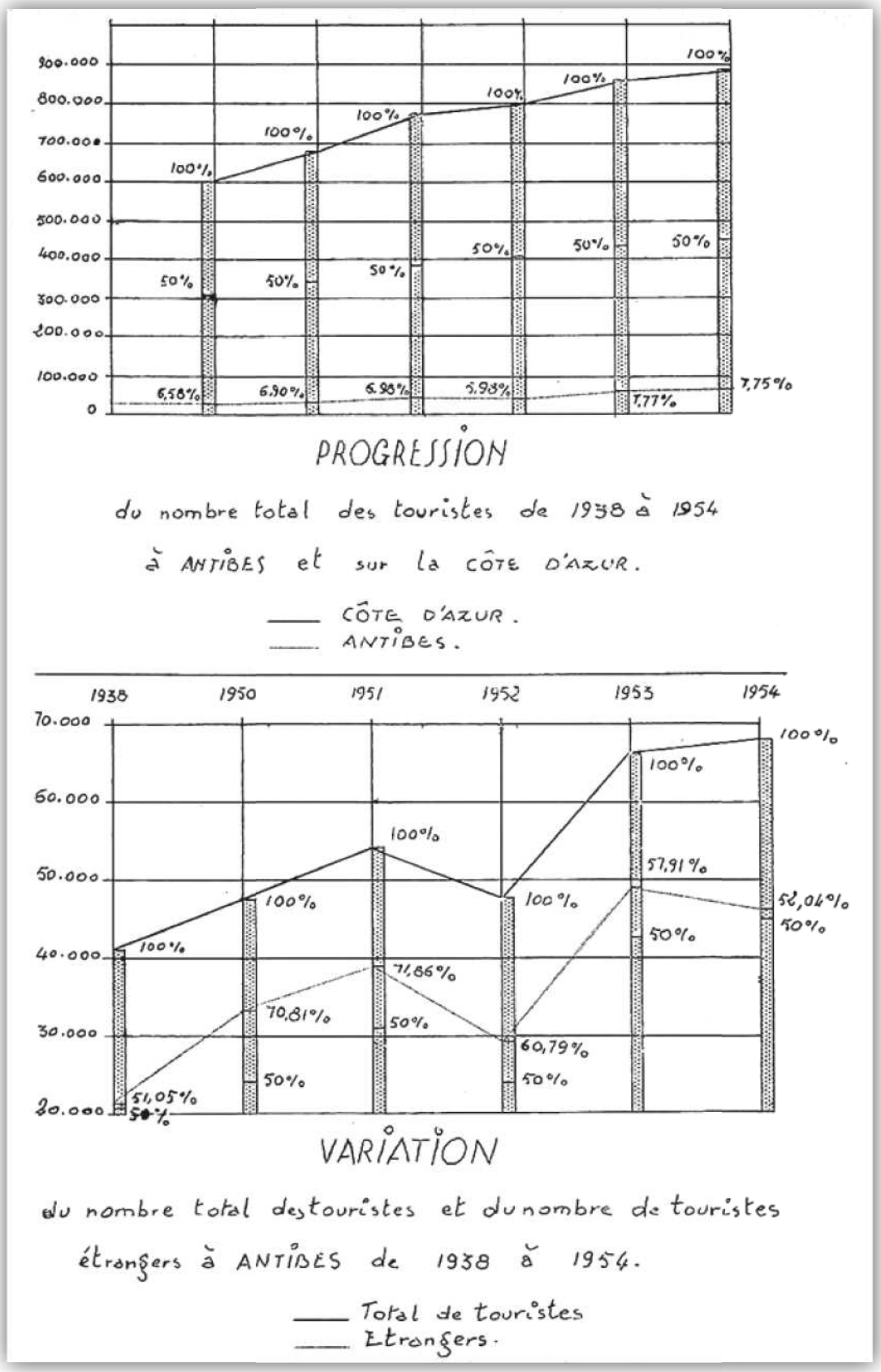

III.- L'équipement touristique de la Station : L'hébergement.

La grande période du développement hôtelier se marque de 1920 à 1935. Des hôtels de toutes catégories apparaissent mais sont tous de moyenne capacité (40 à 60 chambres) sauf le Provençal. En 1930 on dénombrait une centaine d'hôtels de Tourisme, en 1938, environ 120. En 1954 la station a 137 hôtels groupant 2745 chambres soit 17% de l'équipement hôtelier du département des Alpes-Maritimes; équipement considérable comparé à Nice qui possède 38% des chambres mais reçoit 60% de la clientèle azuréenne contre 7,7% à Antibes - Juan las Pins. Ce sont les catégories extrêmes d'hôtels qui sont le mieux représentées : 25,7% d'hôtels classés quatre étoiles et Palaces, 12,4% d'hôtels classés trois étoiles et 61,9% d'hôtels à une et deux étoiles. Ces hôtels sont localisés près du rivage (sauf au Nord du Fort-Carré et à l'ouest de Juan-les-Pins). Juan les Pins -possède 71% des hôtels dont les plus luxueux contre 19% à Antibes et 13,% au Cap. Ces entreprises presque toutes exploitées par la propriétaire et sa famille, à l'exception de 1' entreprise sociétaire du Provençal, ont une activité saisonnière très marquée ; les 2/3 d'entre eux ferment d'octobre à Pâques, mais tous ont un coefficient de fréquentation pratiquement de 100% pendant la pleine saison. La petite et moyenne hôtellerie reçoit des français, les étrangers fréquentent les hôtels de catégorie élevée. Le Grand hôtel du Cap est l'exploitation qui reçoit la clientèle la plus riche et la plus connue du public (hommes politiques, artistes mais aussi riches industriels...). En 1954 cette h8tellerie est bien adaptée à la clientèle et à l'activité de la station, et le nombre de chambres reste stable: phénomène assez remarquable sur la Côte d'Azur qui perd son patrimoine hôtelier. Si une vingtaine d'hôtels ont disparu les créations ont largement compensé leur perte. On ne peut attendre toutefois une nouvelle expansion de hôtellerie étant donné la brièveté de la saison et cela n'est pas sans poser de gros problèmes aux quelques 1500 employés d'hôtels. En outre d'autres formes d'hébergement sont nées à la fois concurrentes et complémentaires de l'hôtellerie, le camping et le meublé.

Le camping est autorisé dans la commune d'Antibes. En 1954 il existe 17 terrains représentant environ 1500 places soit 24 de la capacité totale du département. Mademoiselle Peneitti a essayé de calculer les nuitées et arrive au chiffre très vraisemblable de 140000 nuitées, c'est à dire le 1/3 de la fréquentation hôtelière (406.465 nuitées en 1954). Dans la station, la clientèle semble rechercher le camping davantage par nécessité économique que par goût; la durée de son séjour n'excède pas 3 jours en moyenne. A coté du camping, le meublé est une forme d'hébergement touristique de plus en plus en faveur. Les grandes résidences (Château de la Groë, château de la Garoupe...) voisinent avec les villas luxueuses (villa de Mistinguett, de Maurice Chevalier...) surtout au Cap. Plus récemment la petite villa et surtout l'appartement-studio se sont multipliés, le vieil Antibes lui-même a ses appartements achetés et aménagés par des amateurs de pittoresque. Mais tout cela concerne une clientèle aisée; pour les touristes plus modestes et qui demeurent assez longtemps il y a les chambres meublées louées par des bailleurs professionnels mais aussi par nombre de "clandestins" et dont l'activité globale s'élèverait à 200.000 pour 1954. Enfin il faut signaler l'abondance des restaurants, une centaine, de toutes catégories, depuis le snack-bar jusqu'au relais gastronomique (Bonne Auberge).

IV.- Équipement touristique de la Station : les attraits.

L'auteur entreprend dans ce chapitre une étude descriptive des attraits de la station; on ne saurait lui reprocher de ne pas donner de chiffres sur ces éléments car ils échappent à toute statistique malgré leur importance dans l'économie azuréenne. La plage est l'élément essentiel de la station; entre 1945 et 1950 la municipalité a dépensé 126 millions d'anciens francs pour

aménager 500 mètres de plage au centre de Juan les Pins. Le Cap (plages de la Garoupe, Eden Roc) est plus encore que Juan-les-Pins la plage luxueuse tandis qu'à l'ouest (Bijou-Plage) et à l'Est (Antibes) la plage, sans grand aménagement, est laissée à une clientèle jugée moins rentable. Les sports (ski nautique, exploration sous marine), le Casino, les cabarets, les fêtes de plein été (différents concours d'élégance) sont autant de centres d'attraction. La municipalité a su, en outre, mettre en valeur le Musée Grimaldi, honoré par des œuvres de Picasso; ce "tourisme culturel" a réuni 20.322 visiteurs en 1954, atteignant une recette de 1.700.000 anciens francs.

V.- Influence du Tourisme sur la commune.

Le Tourisme a d'abord développé le commerce (commerce de luxe, d'alimentation) favorisé los transactions immobilières, redonné une nouvelle vie à l'artisanat (une cinquantaine d'ateliers de céramique) et à la petite industrie (3 entreprises de céramique totalisant 40 ouvriers, un chantier naval de 90 ouvriers). L'horticulture (545 hectares de fleurs dont 200 sous serres), les cultures maraichères (190 hectares) et la vigne (280 hectares) profitent également de l'activité touristique : 3000 habitants tirent ainsi leurs ressources de l'agriculture localisée au Cap et surtout dans la plaine de la Brague.

Comment s'étonner dès lors que le chiffre de la population augmente ? De 12768 habitants en 1921 on passe à 27064 en 1954. Le "zoning" urbain aidé ici par la topographie est une autre conséquence de la spécialisation économique de la station la Vieille Ville, centre administratif et commercial, la Nouvelle Ville résidentielle et commerciale, Juan-les-Pins touristique au centre, résidentiel (villas) vers le Nord, le Cap d'Antibes, quartier de Villas somptueuses.

VI.-Problèmes et projets.

Juan-les-Pins, consciente d'être la source de prospérité a demandé dès 1924 la séparation d'avec Antibes, encore an 1946 un "Comité pour l'érection de Juan-les-Pins en commune séparée" a été fondé. Une commission préfectorale repousse les arguments en Comité et un vote de la population ne donna que 188 suffrages sur 6063 aux partisans de la sécession. En outre les divers quartiers ont les mêmes problèmes qui sont le développement des moyens d'accès et surtout l'étalement des périodes d'activité avec lancement d'une saison d'hiver et plus grande durée de l'intersaison. Enfin le Plan Marquet projette la création à l'ouest de la commune d'une "Cité de Tourisme" de 30 ha spécialisée dans le Tourisme de luxe.

Ainsi la station d'Antibes - Juan-les-Pins - Le Cap venue tardivement au Tourisme en dépend en 1954 de façon presque totale. Telle est la conclusion pleinement convaincante de Mlle Peinetti.

E. DALMASSO
Agrégé de l'Université
Institut d'Études Littéraires de Nice.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.

I) Ouvrages généraux : La France Géographie - Tourisme.

Benevent Visages de la Provence.

Sion la France Méditerranéenne.

Revue Tourisme.

II) Côte d'Azur

S. Liegeard Côte d'Azur (1894).

Bénevent La pluviosité dans la France du S.E.

R. Blanchard, E. Bénevent, F. Bac, G. Avril — Le Comté de Nice 1944.

Hildesheimer Nice et Monaco.

Mercuiol La Côte d'Azur dans la littérature française.

Vitrac Les Anglais dans le Comté de Nice et sur la Côte d'Azur.

B. Kayser Cent ans d'expansion cannoise.

III) Antibes

Bergeret Du choix d'une station d'hiver : Antibes (1864)

Meiffret Guide d'Antibes et ses campagnes (1877)

J. Grec Un coin horticole du Midi : Antibes (1903).

Peigue Urbanisme et plan Cornudet (1934).

Raymond Le climat d'Antibes (1933)

Bourreau Le développement d'Antibes de 1929 à 1933.

Caigny Petite histoire de la Cité d'Antibes (1942)

J. Garreau D.E.S. annexe sur Antibes dans l'Antiquité et au Moyen Age.

J. Gras 60 ans d'expansion touristique (1953) S.I. d'Antibes - Juan-les-Pins - Le Cap.

- Archives Municipales d'Antibes.
- Archives départementales des A.M. : Journaux d'Antibes (Le Progrès 1890 - 1938).

IV) Nombreuses enquêtes auprès des services publics et du siège des exploitations.

COMPTE-RENDU DU XIIIe VOLUME DES ANNALES DU CENTRE UNIVERSITAIRE MÉDITERRANÉEN

Par E. DALMASSO

Tout au cours de la session 1959-1960 du C.U.M. de nombreux et éminents conférenciers ont évoqué le Pays Niçois à l'occasion du Centenaire du Rattachement de Nice à la France. Tour à tour la géographie, l'économie, l'histoire du Comté ont été évoquées.

M. CORROY, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, a refait l'histoire géologique du Comté (Le Comté de Nice dans l'harmonie de la chaine alpine). Puis M. le Recteur J. Blache étudie "Le site et le développement de Nice" en insistant sur le double site de la ville, le château siège de la NIKE grecque mais aussi Cimiez, la Cemenelensium romaine qui serait le premier site occupé par les hommes comme l'atteste les restes d'un oppidum celto ligure. M. l'Ingénieur des Services Horticoles A.L. Giuglaris en retraçant "L'Évolution de l'Horticulture dans les Alpes-Maritimes" a montré l'importance de cette activité mais aussi sa liaison avec l'évolution touristique du département.

L'histoire de la région a fait l'objet tout d'abord d'une conférence sur le "Pays Niçois dans l'Antiquité" par M. le Doyen Palanque qui a décrit la vie économique, administrative, sociale et religieuse sous l'Empire Romain et a démontré l'appartenance da pays niçois à la Gaule antique. À sa suite M. G. DUBY Professeur à la Faculté d'Aix, a fait revivre "Société et Civilisation dans le pays niçois à la fin du Moyen-âge" : au début du XIVe seigneurs et paysans, presque tous très pauvres, confinés dans les villages de montagne vivent de l'agriculture (blé) et de l'élevage mais cette population surabondante va diminuer des 2/3 avec la peste, avec les guerres dans le courant du siècle et c'est en plein désarroi, en 1388, que le pays passe sous l'autorité du comte de Savoie; avec le XVe s. la prospérité reviendra mais désormais c'est la côte qui est la plus peuplée et la plus riche. Il appartenait à M. HILDESHEIMER, directeur des Services d'Archives des Alpes-Maritimes, de conter en détail "La Réunion pacifique et consentie du Comté de Nice à la France en 1860". L'annexion bénéfique de la Savoie et de Nice a permis à M. GUIRAL, Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, de prendre (paradoxalement) la "Défense de la politique extérieure de Napoléon III". Enfin M. le Doyen P. LATOUCHE, a dessiné les "VISAGES de NICE après le Rattachement à la France" : le Vieux Nice est encore le centre de la vie mondaine sur le Cours (Librairie Visconti); cependant la ville nouvelle grandit, reçoit dans ses nombreux et nouveaux hôtels les "hirondelles d'hiver".

Bien d'autres sujets, qui n'entrent plus dans le cadre de ce bulletin, ont été abordés. Les aspects littéraires, les portraits de quelques grandes personnalités niçoises (Garibaldi et Blanqui) feront l'objet d'études ultérieures. Toutefois M. ROSTAING. Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix en Provence, rejoint l'histoire par l'étude de la "Toponymie du Comté de Nice" révélant la profonde ancienneté des noms de lieux très fréquemment d'origine ligure. De même M. Paul MONTEZ, de l'Académie des Sciences, en citant Fulconis, les Cassini, Maraldi, Risso, Barla, A. Barety, A. Calmette... a dressé la liste des gloires scientifiques du comté (Les SAVANTS du Comté de Nice).

Ce recueil de conférences se termine par un entretien de M. R. CASSIN. Vice Président du Conseil d'État sur "Nice dans la Vie Française" et par un exposé de synthèse de M. le Doyen LEPINE, qui sous le titre "L'Avenir de Nice" résume tous les enseignements de ce volume.

E. D.

Nice, 20 novembre 1961